DÉCLARATION DE COTONOU

Adoptée à Cotonou, République du Bénin, le 22 mai 2025

PRÉAMBULE

Nous, anciens délégués bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme (ci-après le « Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID ») provenant de 25 [1] pays de la région Afrique, nous étant rassemblés à Cotonou, République du Bénin, du 20 au 22 mai 2025, à l'occasion de l'Atelier régional du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID pour la région Afrique sous le thème : « Évaluer l'impact des activités du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID dans la mise en œuvre de son mandat de formation et de renforcement des capacités : identifier les réalisations et les domaines à améliorer »,

Rappelant l'importance du principe de multilinguisme comme pilier fondamental du multilatéralisme inclusif et outil essentiel pour garantir l'égalité d'accès à l'information,

Soulignant à cet égard que, pour la région Afrique, la disponibilité des documents, outils de formation et opportunités de renforcement des capacités en français et en anglais demeure une condition indispensable à la participation équitable et effective de l'ensemble des bénéficiaires,

Reconnaissant avec appréciation les efforts continus du secrétariat du fonds d'affectation spéciale pour promouvoir l'égalité de genre ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap,

Soulignant la nécessité de revenir à des modalités de participation hybride dans les sessions et réunions du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes afin d'assurer une participation égale et significative de tous les États, et particulièrement des PMA et PEID,

Soulignant l'importance du partage en temps utile d'informations sur les initiatives et activités du Conseil des droits de l'homme, par le biais de rapports et de résumés avant, pendant et après ses sessions,

---

[1] L'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Mozambique, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud, le Togo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Réaffirmant notre engagement à soutenir toutes les mesures visant à renforcer l'accessibilité, la diversité linguistique, l'inclusion et la représentativité des PMA et PEID au Conseil des droits de l'homme,

Reconnaissant l'importance vitale de la paix, de la sécurité et du changement climatique pour les PMA et les PEID, et soulignant la nécessité que ces défis interdépendants soient davantage pris en considération par le Conseil des droits de l'homme en raison de leur impact significatif sur la jouissance des droits de l'homme,

S'appuyant sur les engagements pris dans la Déclaration de Ouagadougou - Port Louis de 2021,

Exprimons nos sincères remerciements au Gouvernement de la République du Bénin pour avoir généreusement accueilli l'atelier à Cotonou et pour l'hospitalité chaleureuse accordée à l'ensemble des participants ;

Exprimons également nos remerciements à Son Excellence Monsieur Jürg Lauber (Suisse), Président du Conseil des droits de l'homme pour le 19ème cycle (2025), pour sa présence et sa participation à cet Atelier ;

Saluons la contribution précieuse de Mme. Fathimath Razana (ancienne bénéficiaire du Fonds des Maldives), Mme. Sasha Dixon (représentante des Bahamas, au nom de CARICOM), Mme. Zhiping Lin (représentante de Singapour, au nom du Forum des petits États), M. Yashasvi Nain (représentant du Secrétariat du Commonwealth) et M. Passassim Atade Nanguit (représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie), qui ont apporté des perspectives interrégionales et partagé de bonnes pratiques issues de leurs contextes respectifs qui ont grandement enrichi le dialogue interrégional entre les PMA et les PEID ;

Exprimons notre profonde gratitude au Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID, administré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), pour son leadership et son engagement constant en faveur d'une participation inclusive, significative et efficace des PMA et PEID au Conseil des droits de l'homme ;

Exprimons également notre gratitude à tous les donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID pour leur soutien continu. Nous les encourageons vivement ainsi que de nouveaux partenaires potentiels, y compris ceux issus des pays bénéficiaires, à renforcer leur appui et à contribuer aux efforts soutenus du Fonds en matière de renforcement des capacités nationales dans le domaine des droits de l'homme ;

Adoptons cette déclaration, désormais désignée comme la « Déclaration de Cotonou », avec les recommandations ci-dessous, basées sur les discussions et les expériences partagées au cours de l'atelier, et qui visent à renforcer le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID afin de favoriser une participation plus

significative des PMA et des PEID aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que le secrétariat du Fonds :

1. Financement et soutien du Fonds d'affectation spéciale

a) Étudier un éventail élargi d'options de financement afin d'assurer la viabilité à long terme du fonds d'affectation spéciale.

b) Explorer des partenariats avec d'autres agences des Nations Unies et organismes internationaux pour accroître les contributions et le soutien.

c) Constituer une équipe spéciale composée de représentants des États membres pour mobiliser le financement des donateurs.

d) Adresser une Note verbale annuelle aux États membres pour rappeler l'importance et encourager la contribution au Fonds.

2. Modernisation de l'outil d'apprentissage en ligne, renforcement de la participation numérique et amélioration de la formation pour les PMA et les PEID

a) Organiser un programme d'orientation destiné aux nouveaux diplomates des PMA et des PEID arrivant à Genève, centré sur la manière de s'engager efficacement avec le Conseil des droits de l'homme, en partenariat avec le Commonwealth, l'OIF et le FOSS.

b) Explorer le développement de plateformes interactives qui envisagent l'inclusion de composants de mentorat pour soutenir l'engagement continu et le suivi post-formation efficace pour les bénéficiaires PMA et PEID du Fonds.

c) Moderniser l'outil d'apprentissage en ligne existant en mettant à jour son contenu, en ajoutant des fonctionnalités interactives et multimédias, et en incorporant les récents changements procéduraux du Conseil des droits de l'homme pour améliorer l'accessibilité, la pertinence et l'engagement pour les PMA et les délégués des PEID.

d) Maintenir et améliorer l'utilisation des outils numériques garantissant une participation équitable et assurant une participation large, notamment par la mise en place d'un système multilingue pour les formations et événements, en utilisant une approche innovante qui surmonte les contraintes logistiques et géographiques.

e) Mettre à jour l'outil d'apprentissage en ligne pour élargir les modules de formation aux questions identifiées comme priorités par les anciens bénéficiaires d'Afrique participant à cet atelier, telles que les droits environnementaux, la migration, l'inclusion numérique et les droits liés à l'intelligence artificielle, et une approche fondée sur les

droits de l'homme dans les contextes de sortie de crise, de justice transitionnelle et de consolidation de la paix.

f) Examiner une extension du cours d'orientation pré-session pour les délégués de trois jours à une semaine, en incorporant des briefings approfondis sur les règles de procédure et des exercices de simulation et de rédaction de résolutions, y compris en combinant des réunions virtuelles et en personne, sous réserve de la disponibilité du financement.

g) Encourager la participation des bénéficiaires du Fonds aux briefings sur les droits de l'homme et aux événements connexes, en dehors des délibérations du Conseil des droits de l'homme et pendant leur séjour à Genève, afin d'enrichir leur expérience et de consolider leur engagement.

3. Sélection des délégués et des boursiers

a) Continuer à donner la priorité aux PMA et PEID membres du Conseil des droits de l'homme et aux représentants ne disposant pas de mission permanente à Genève dans la sélection des délégués et des boursiers pour bénéficier du soutien du Fonds.

b) Envisager également de donner la priorité aux PMA et aux PEID inscrits à l'ordre du jour de la session du CDH lors de la sélection des délégués et des boursiers.

CONCLUSION

Nous, participants à l'Atelier régional de Cotonou 2025, réaffirmons notre engagement à soutenir les travaux du Conseil des droits de l'homme et à garantir une participation significative et équitable des PMA et des PEID.

Et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec le HCDH, les États membres, les donateurs et la société civile afin de renforcer les capacités durables et résilientes en matière de droits de l'homme dans nos pays.

Cotonou (Bénin), 22 mai 2025